

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
Languedoc-Roussillon*

*Service Nature
Division Biodiversité*

**Journée d'échanges « Évaluation de l'état de conservation des pelouses et
prairies d'intérêt communautaire à l'échelle du site Natura 2000 »
03/03/2015**

Synthèse des échanges

Les présentations des différents intervenants ont permis de comparer les méthodes proposées sur le plan **théorique et pratique** à travers quelques exemples d'application dans les sites de la région (voir diaporamas) :

- la méthode du **MNHN** (Lise Maciejewski) concerne les habitats d'intérêt communautaire (IC) (*)6210 (pelouses calcicoles), 6510-6520 (prairies de fauche) et 6410 (prairie à molinie) avec 2 grilles d'analyse différentes selon le pH pour ce dernier. Elle a été testée par le **PNR des Pyrénées catalanes** (PNR-PC - Clémence Douet) sur le site Capcir-Carlit-Campcardos (réalisation : Atelier des cimes/ONF/Pyrénées cartographie) ;
- la méthode du **CEN-LR** (Mario Kleszczewski), mise en place initialement en Lozère et généralisée à l'ensemble de la région, concerne les habitats IC **6110**, (*)6210, *6220, *6230, 6410, 6420, 6430, 6510 et 6520. Cette méthode a été utilisée par la **Fédération Aude Claire** (Clémentine Plassart) sur les pelouses à Brachypode rameux (*6220) du site du Plateau de Leucate pour le compte du **PNR de la Narbonnaise**. C'est également la méthode utilisée par le **PN des Cévennes** (Franck Dugueperoux) sur les prairies de fauche (6510-6520) et sur les pelouses à Armérie de Girard (*6220-6) dans le cadre de la démarche inter-parcs ;
- le **CBNMéd** (Oliver Argagnon), actuellement chargé par la Dreal d'étudier d'autres habitats IC pour lesquels il n'existe pas de méthode, a proposé sa démarche générale pour une évaluation à l'échelle du site et présenté les principaux résultats du rapportage européen de 2013.

Pour faciliter la lecture, les intervenants sont représentés par le sigle de leur organisme dans la suite du compte-rendu.

Objectifs d'une évaluation de l'état de conservation à l'échelle du site

Les échanges ont permis de préciser la vision des différents participants :

- pour la **Dreal LR**, il s'agit d'une part, de répondre à une demande réglementaire au niveau national (Code de l'Environnement) et européen (renseignement des FSD), d'autre part de prioriser au niveau régional les actions à mettre en œuvre dans les différents sites en fonction de cette évaluation. La Dreal Midi-Pyrénées précise que, compte tenu des coûts importants de ces évaluations, elle s'est orientée avec le **CBN Pyrénées-Midi Pyrénées** vers une évaluation inter-sites en lien avec la gestion ;
- le **MNHN** précise qu'outre la réponse aux demandes réglementaires, l'évaluation est destinée à récupérer toutes les informations utiles à la compréhension et à la gestion du site pour les opérateurs Natura 2000 ;
- les **opérateurs et les bureaux d'études** semblent unanimes pour rechercher, à travers cette évaluation, une localisation des unités de gestion à restaurer ou préserver en priorité afin d'orienter la gestion du site. Cette demande les conduit à privilégier une approche cartographique de l'état de conservation des habitats comme le préconise le **CEN-LR**, quitte à élaborer différentes méthodes pour aboutir ensuite à un état de conservation moyen à l'échelle du site (voir « notation finale » ci-dessous) ;
- la **DDTM du Gard** rappelle l'intérêt d'une évaluation à l'échelle du site dans le cadre de l'évaluation des incidences Natura 2000, dont le but est bien d'évaluer l'impact d'un programme ou projet sur la viabilité des habitats IC à cette échelle.

Définition d'un cadre méthodologique commun

Différents points ont été abordés :

- **Périodicité**
Si la périodicité des évaluations à l'échelle biogéographique et nationale est fixée à 6 ans par l'article 17 de la Directive « Habitats-Faune-Flore », aucune périodicité n'est précisée à l'échelle du site dans le Code de l'Environnement (CE). L'évaluation est généralement déclenchée par l'opérateur lorsque le rapport d'animation – prévu au minimum tous les 3 ans par le CE – conclut à une cartographie des habitats et de leur état de conservation incomplète ou obsolète.
Cette question n'a pas été tranchée lors de cette journée mais les expériences présentées sur les sites de Leucate et du Capcir-Carlit-Campcardos montrent qu'une périodicité de 5-6 ans permet de déceler les évolutions du paramètre « structures et fonctions » pour ces habitats.
- **Choix des paramètres et indicateurs**

A l'échelle de la région biogéographique, 4 paramètres ont été définis par la Commission Européenne :

- o aire de répartition naturelle ;
- o surface couverte par l'habitat dans son aire naturelle ;
- o structures et fonctions spécifiques (incluant les espèces typiques) ;
- o perspectives futures (au regard des paramètres précédents)

A l'échelle du site Natura 2000 :

- o l'aire de répartition naturelle n'est pas considérée comme pertinente ; ce paramètre n'a été pris en compte dans la démarche inter-parcs de PNF/PNC que du fait des surfaces importantes évaluées, qui dépassent largement l'échelle du site.
- o le paramètre « **surface couverte par l'habitat dans le site** » est jugé essentiel par le MNHN et le CBNMéd même si son évaluation reste délicate à mettre en œuvre. Ce paramètre doit permettre de suivre la dynamique spatiale de l'habitat à l'intérieur du site autant en terme de surface totale que de morcellement/fragmentation (connectivité).

A titre d'exemple, pour les pelouses à Brachypode (*6220) du site « Plateau de Leucate », ce paramètre « surface » a été évalué à dire d'expert par la Fédération Aude Claire en comparant les photographies aériennes de 1965 et 2014.

Le CBNMéd insiste également sur différents points :

- il faut être en mesure de détecter un changement aussi bien positif que négatif ;
- les habitats ponctuels ou rares et les habitats couvrant de grandes surfaces nécessitent une approche différente ;
- il faut établir le moyen de différencier état défavorable inadéquat et état défavorable mauvais (dans le cas d'une notation finale par paramètre – voir ci-dessous)

La difficulté de caractériser les habitats en mosaïque est également soulignée.

La méthodologie reste donc à définir pour ce paramètre : comparaison de cartographies ? échantillonnage statistique ? Dans tous les cas, cela suppose une stabilité des méthodes employées dans le temps (seuil minimal de représentation, outils d'évaluation, pas de temps observé, ...). Un test doit être réalisé à ce sujet par le CBNMéd en 2015 sur un autre habitat d'intérêt communautaire de la région (prés salés méditerranéens).

- o le paramètre « **structures et fonctions** » (y compris espèces typiques) est le paramètre le plus étudié jusqu'à présent ; il se décline en indicateurs regroupés selon les critères suivants :

- **Méthode MNHN** (polygone ou unité d'échantillonnage) :
 - couverture du sol ;
 - composition spécifique (floristique et faunistique).

N.B. Les « atteintes » observées sont rattachées au paramètre « altérations »

- **Méthode CEN-LR** (polygone) :
 - structure ;
 - composition floristique ;
 - dégradations.

- **Propositions CBNMéd** : utiliser les mêmes critères que ceux utilisés dans le rapportage européen soit :
 - niveau trophique ;
 - dynamique de végétation ;
 - fragmentation et connectivité ;
 - structure de l'habitat ;
 - fonctionnement hydrologique.

Le CBNMéd considère que les dégradations/altérations sont déjà prises en compte dans les indicateurs de « structure et fonctions » tandis que le MNHN pense que les indicateurs proposés ne permettent pas de couvrir toutes les perturbations présentes à l'échelle du polygone/unité d'échantillonnage ou du site.

Le PNR-PC précise également qu'il serait nécessaire de prévoir plusieurs grilles d'analyse pour les pelouses à Nard (6230) compte tenu des nombreux faciès présents dans les Pyrénées.

Concernant les **indicateurs proprement dits**, la discussion a porté sur :

- la composition floristique

Pour le MNHN comme pour le CEN-LR, chaque liste d'espèces proposées pour l'évaluation de l'état de conservation est liée à un facteur écologique de l'habitat : espèces eutrophiles, espèces indicatrices du régime agro-pastoral, ...

Le PNR-PC qui a testé la méthode MNHN sur le site Capcir-Carlit-Campcardos, précise qu'il a été nécessaire d'adapter les listes MNHN au site : ce travail a été réalisé à partir de l'étude effectuée sur la réserve d'Eyne, de la bibliographie et de l'avis des experts locaux. Par ailleurs, le PNR-PC considère que la notion de recouvrement n'est pas assez prise en compte, notamment pour les espèces eutrophiles (grille utilisant les % d'espèces et non les % de recouvrement comme le préconise le CEN-LR). Le MNHN précise qu'il s'agit d'une mesure de simplification des relevés et qui permet d'éviter le biais observateur fréquemment noté pour l'estimation du recouvrement.

Pour les prairies de fauche, le PNR-PC a également testé la méthode « prairies fleuries » du MNHN qui semble plus sévère que la méthode « présence d'espèces eutrophiles »

Enfin, le CBNMéd propose, plutôt que vérifier la présence d'espèces à partir de listes préalables, de relever les espèces présentes pour en déduire un diagnostic avec 2 outils possibles : les « Valences écologiques type Ellenberg » ou les « Stratégies de Grime ». Il s'agit bien entendu d'un travail de longue haleine.

- la composition faunistique

L'indicateur « lépidoptères diurnes » préconisé par le MNHN a été testé par le PNR-PC sur le site Capcir-Carlit-Campcardos selon la méthode « couleurs » mais avec difficulté car les résultats sont très dépendants des conditions météo. Le PNR-PC souligne également que la non-présence d'une espèce animale sur le

site ne signifie pas son absence. Il propose soit de modifier l'indicateur soit de l'utiliser comme une information-bonus.

Le CEN-LR considère que cet indicateur renseigne plutôt l'état de conservation de l'habitat d'espèces que celui de l'habitat IC. Mais le MNHN pense que la qualité de l'habitat constitue un élément important pour l'évaluation des habitats agro-pastoraux et recommande les publications de Pascal Dupont (MNHN/SPN) à ce sujet.

- la structure verticale

Le CEN-LR propose l'indicateur « Nombre de strates (cryptogames, herbacées basses, moyennes, hautes) » pour les prairies de fauche (6510 et 6520) en considérant qu'au moins 3 strates sont nécessaires pour un état favorable (2 strates : état moyen ; 1 strate : mauvais état).

- o le paramètre « **perspectives futures** » (« **altérations** » pour le MNHN)

Le CEN-LR et le MNHN ne tiennent pas compte du paramètre européen « perspectives futures » en tant que tel. Cependant, le MNHN considère que le relevé des « altérations », lorsqu'il est opéré à l'échelle du site, permet d'évaluer si la dynamique de l'habitat est remise en cause et peut donc être rattaché à ce paramètre.

Le CBNMéd propose de tenir compte de ce paramètre à l'échelle du site, c'est-à-dire d'analyser les perspectives futures au regard de la surface couverte d'une part et des structures et fonctions spécifiques d'autre part. Il propose notamment de vérifier si le site est couvert par une ou plusieurs protections réglementaires (Réserves Naturelles, APB, ...) ou foncières (Conservatoire du Littoral, CEN-LR, ...), ce qui présuppose une évolution favorable. Par ailleurs, il recommande d'observer les phénomènes dont l'impact n'est pas immédiat, par exemple la présence de plantes déstructurantes à forte dynamique présentes uniquement aux abords de l'habitat.

Parcs Nationaux de France utilise par ailleurs ce paramètre dans sa démarche inter-parcs en considérant la viabilité à long terme de l'habitat (12 ans). Le PN des Cévennes estime ainsi que ces perspectives sont favorables pour les prairies naturelles fauchées (6510-6520) dans la zone cœur du Parc et « défavorables-inadéquates » pour les pelouses à Armérie de Girard dans l'aire optimale d'adhésion (AOA).

Pour toutes précisions sur les méthodes MNHN et CEN-LR, notamment la liste des indicateurs proposés, voir les exemples en pages 10-11 et se reporter aux guides en ligne sur le site de la Dreal :

<http://www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr/documentation-r1154.html>

- **État de référence / seuils**

Pour le MNHN et le CEN-LR, l'état de référence est défini par l'avis des experts pour chaque indicateur et type d'habitat.

Le CEN-LR précise que les seuils proposés dans sa méthode sont actuellement stabilisés. Cependant, la Fédération Aude Claire rappelle que les relevés de terrain sur le site de Leucate l'ont conduite à modifier les seuils de l'indicateur « Recouvrement de

jeunes buissons et arbres (< 30 cm) ». Les participants confirment que les seuils de colonisation ligneuse sont difficiles à déterminer.

Le MNHN considère que les seuils doivent être adaptés à chaque région, ce que confirme la pratique dans les régions où cette méthode est employée.

Le CBNMéd préconise également de rester attentif aux effets d'échelle dans la détermination des seuils.

Par ailleurs, les intervenants rappellent la nécessité de conserver les données brutes de l'évaluation au cas où les seuils évolueraient dans le temps.

- **Échantillonnage / cartographie**

La méthode du CEN-LR, élaborée au départ dans le cadre des diagnostics préalables à la contractualisation, s'est toujours appuyée sur une cartographie de l'état de conservation par polygone d'habitat jugé homogène. Cet état concerne le paramètre « structures et fonctions » y compris les dégradations.

Pour le MNHN, les paramètres « structures et fonctions » et « altérations » (pour partie) peuvent être relevés soit au niveau du polygone cartographié soit au niveau de l'unité d'échantillonnage statistique (placette ou transect). Dans le cas des polygones, il est donc possible de cartographier l'état observé pour ces 2 paramètres.

Sur le site du Capcir-Carlit-Campcardos, le PNR-PC a réalisé une pré-cartographie de l'ensemble du site avant de choisir un échantillon de polygones à évaluer, permettant un zoom sur les secteurs à enjeux et une comparaison de secteurs avec ou sans MAEt.

Par contre, les paramètres « surface couverte » et « perspectives futures/altérations à l'échelle du site » ne peuvent être représentées par une approche cartographique.

Enfin, suite à une question sur le projet « CarHab » (cartographie nationale des habitats terrestres) initié par le Medde, le CBNMéd précise qu'il s'agit d'un vaste programme de cartographie au 1/25 000 des habitats terrestres sur l'ensemble du territoire métropolitain dont les résultats ne sont pas attendus avant 2025. Le niveau de détail prévu correspond aux faciès des séries de végétation.

- **Système d'évaluation finale**

Pour le **CEN-LR**, l'appréciation finale de l'état de conservation d'un **polygone cartographié** est celle de **l'indicateur le moins bien noté** (bon – moyen – mauvais). C'est la méthode qui a été appliquée par la Fédération Aude Claire sur le site de Leucate et qui aboutit à une carte des états de conservation des polygones.

L'évaluation globale du site est ensuite présentée, à partir de l'analyse des polygones cartographiés, sous forme de tableau et graphique illustrant les %ages en surface des 3 états de conservation sur le site : bon – moyen – mauvais.

Pour sa part, le **MNHN** propose une **note de 0 à 100** avec un système qui s'apparente au « permis à points » : l'état plus ou moins dégradé d'un indicateur conduit à diminuer d'autant la note initiale fixée à 100.

Cette méthode est appliquée en 2 temps :

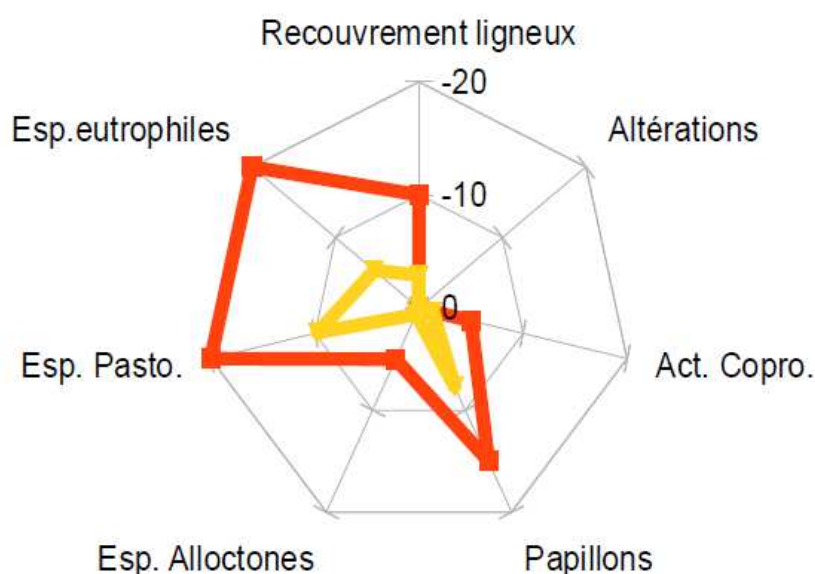
- o notation de 0 à 100 de chaque polygone cartographié (ou de l'unité d'échantillonnage statistique) pour les paramètres « structures et fonctions » et « altérations » visibles à cette échelle. C'est la méthode utilisée par le PNR-PC sur Capcir-Carlit-Campcardos ;
- o notation de 0 à 100 du site en combinant :
 - les proportions de polygones/unités par état de conservation pour les paramètres ci-dessus ;
 - l'évaluation des paramètres « surface couverte » et « altérations » à l'échelle du site.

Cette méthode a été utilisée par la Fédération Aude Claire pour l'évaluation à l'échelle du site du Plateau de Leucate.

Le **CBNMéd** considère qu'il n'y a pas vraiment de méthode éprouvée pour construire un barème et propose d'appliquer à chaque indicateur une **note d'autant plus élevée que l'indicateur est en bon état**. Il préconise ensuite d'appliquer la méthode européenne au site : l'appréciation finale de l'état de conservation du site est celle du **paramètre le moins bien noté** :

- o surface couverte ;
- o structures et fonctions ;
- o perspectives futures.

Le CEN-LR signale que la tendance actuelle consiste à utiliser des diagrammes radars qui permettent de mettre en évidence les niveaux de chaque indicateur. Cette représentation graphique est également proposée dans la méthode MNHN. Un exemple est présenté par le PNR-PC, notamment pour l'habitat (*)6210 (pelouses calcicoles) du site Capcir-Carlit-Campcardos, permettant de mettre en évidence les indicateurs les plus pénalisants : « espèces eutrophiles », « espèces indicatrices du régime pastoral » et « papillons » :



Expérience de la région Midi-Pyrénées (Dreal et CBN Pyrénées et Midi-Pyrénées)

Le travail en cours en Midi-Pyrénées s'articule autour de 2 axes :

- les **suivis de gestion** permettant d'évaluer l'impact des mesures de gestion sur les habitats IC à l'échelle parcellaire ;
- l'**évaluation de l'état de conservation** des habitats IC, réalisée **au niveau inter-sites** car l'analyse à l'échelle du site est jugée trop coûteuse.

La méthode proposée utilise les paramètres européens cités plus haut.

Un travail est en cours pour améliorer la connaissance des habitats IC, notamment sur la variabilité de leurs trajectoires dynamiques. Pour cela, des mesures sont réalisées tous les 5 ans sur des placettes permanentes de référence (1 ha *a minima*) à l'aide d'indicateurs pratiques et par un système de transects de 20-25 m de long.

Formulaire Standard des Données (FSD)

L'étude menée par le PNR-PC sur le site Capcir-Carlit-Campcardos a comparé les critères FSD et MNHN et conclut à une évaluation plus sévère avec les critères FSD. Plusieurs hypothèses sont avancées par le PNR-PC :

- évaluation « à dire d'expert » pour le FSD ;
- non prise en compte de certains critères FSD dans la méthode MNHN ;
- seuils différents ;
- différence d'échelle d'évaluation entre les deux analyses.

Le MNHN rappelle que les évaluations FSD et MNHN sont différentes, notamment dans l'appréciation de la note finale car les notations A et B recouvrent l'état de conservation « favorable » du MNHN. La DREAL ajoute que l'évaluation de la « possibilité de restauration » (faisabilité technique et acceptabilité sociale de la restauration) est intégrée à l'évaluation générale de l'état de conservation FSD, ce qui n'est pas le cas pour la méthode MNHN ou CEN-LR.

Priorités

Concernant les mises à jour de cartographies de Docobs anciens, qui s'accompagnent d'une évaluation de l'état de conservation, deux priorités sont signalées par les opérateurs :

- Docob sans aucune cartographie (Haute-Vallée de l'Aude, Vallée de l'Orbieu, ...) ou avec une cartographie insuffisante (Etang de Mauguio, ...)
- Docob présentant des erreurs manifestes de cartographie

Concernant les habitats considérés comme les plus menacés dans la région, le CEN-LR signale les Prairies à Molinie (6410) et les opérateurs littoraux mettent l'accent sur les Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du *Molinio-Holoschoenion* (6420).

Lien entre les évaluations à différentes échelles

Les paragraphes précédents ont montré que le changement d'échelle (du polygone au site) impliquait d'ajouter au moins le paramètre « surface couverte » (et « perspectives futures » pour le CBNMéd) pour une évaluation fiable à l'échelle du site.

La question du changement d'échelle se pose également concernant l'efficacité des MAE. Le PNR-PC signale qu'évaluer l'efficacité d'une mesure de pâturage sur des polygones ne permet pas d'évaluer facilement l'efficacité du pâturage sur l'ensemble de l'estive.

Par ailleurs, la Dreal Midi-Pyrénées signale, qu'à la demande du Conseil Régional, un bilan de l'efficacité des MAEt/contrats Natura 2000 sur l'état de conservation des habitats est en cours de réalisation par un auditeur externe. Cette étude se base sur les habitats priorités par la Dreal et les critères de bonne gestion définis dans les Cahiers d'Habitats.

Formation des opérateurs

Il est rappelé aux participants qu'un stage sur l'évaluation de l'état de conservation des habitats IC est organisé chaque année par l'ATEN, stage auxquels participent notamment le MNHN et le CEN-LR. Par ailleurs, le CEN-LR organise régulièrement une formation sur les habitats agro-pastoraux en Lozère.

Concernant la caractérisation des pelouses et prairies IC, le CBNMéd reste l'interlocuteur à privilégier du fait de la convention passée avec la Dreal LR.

Conclusion

Les présentations des différents intervenants ont mis en évidence quelques divergences de vue mais aussi des points communs pour une évaluation à l'échelle du site :

- importance du paramètre « surface couverte » par l'habitat dans le site et de son évolution dans le temps ;
- importance de la composition floristique pour le paramètre « structure et fonctions » et nécessité de comprendre le fonctionnement des habitats dans le site étudié afin de définir avec précision les indicateurs les plus pertinents ;
- intérêt de réfléchir au paramètre « perspectives futures » à l'échelle du site

Une difficulté demeure concernant le système d'évaluation finale à l'échelle du site mais les 2 exemples présentés (Leucate et Capcir-Carlit-Campcardos) montrent qu'une synthèse est possible entre cartographie de polygones et appréciation à l'échelle du site avec la méthode de notation du MNHN.

Enfin, la fusion en cours avec la région Midi-Pyrénées devrait conduire prochainement à l'élaboration d'une stratégie commune qui reste à définir.

Exemple de grille d'analyse CEN-LR : « Pelouses calcicoles – (*)6210 »

Code Natura 2000	(*)6210				
Intitulé Natura 2000	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (*sites d'orchidées remarquables)				
Critères	Indicateurs	Etat de conservation			Remarques
		Bon	Moyen	Défavorable	
Structure	Recouvrement litière (matière végétale morte) [%]	< 10	10-20	> 20	
	Recouvrement de jeunes arbustes ou buissons (< 30 cm) [%]	< 1	-	> 1	
	Recouvrement d'arbustes ou de buissons (> 30 cm) [%]	< 20	20-40	> 40	
	Présence de sol nu (hors pierres) [%]	< 10	10-20	> 20	
Composition	Espèces exotiques [%]	< 1	1-10	> 10	Ex. : <i>Bromus catharticus</i> , <i>Conyza</i> spp., <i>Pinus nigra</i> , <i>Senecio inaequidens</i>
	Espèces rudérales [%]	< 1	1-10	> 10	Ex. : <i>Carduus</i> spp., <i>Chenopodium</i> spp., <i>Cichorium intybus</i> , <i>Onopordum</i> spp., <i>Poa</i> <i>annua</i> , <i>Rubus</i> spp., <i>Urtica</i> spp...
	Recouvrement espèces herbacées vivaces exigeantes vis-à-vis des éléments nutritifs (azote notamment) [%]	< 10	10-20	> 20	Ex. : <i>Arrhenatherum elatius</i> , <i>Dactylis glomerata</i> ssp. <i>glomerata</i> , <i>Festuca arundinacea</i> , <i>Lolium perenne</i> , <i>Medicago sativa</i> , <i>Onobrychis viciifolia</i> , <i>Taraxacum officinale</i> gr., <i>Trifolium pratense</i> , <i>T. repens</i>
Dégradations	Ex. : traces de circulation d'engins motorisés, plantations, dépôts... [% superficie impactée]	< 1	1-10	> 10	

Exemple de grille d'analyse MNHN : « Pelouses calcicoles – (*)6210 »

PARAMÈTRE	CRITÈRE		INDICATEUR		MODALITÉ (pelouses)	NOTE
			Options	Description des indicateurs		
Surface couverte	Surface de l'habitat		Evolution de la surface (indiquer les causes de l'évolution)		Stabilité ou progression	0
					Régression	-10
	Morcellement et fragmentation		Plusieurs outils proposés		Connectivité stable	0
					Diminution de la connectivité	-10
Structure et Fonctionnement	Couverture du sol		recouvrement de ligneux (en %)		<10 %	0
					> 10%	-10
	Composition floristique		Présence d'espèces eutrophiles		0 - 10% d'espèces de la liste	0
					10-30% d'espèces de la liste	-20
					> 30 % d'espèces de la liste	-40
			Présence d'espèces indicatrices du régime agropastoral		0-20% d'espèces de la liste	-20
					20-40% d'espèces de la liste	-10
					+ de 40% d'espèces de la liste	0
			Recouvrement du Brachypode		0 - 1/3 (33 %)	0
					1/3 (33%) - 2/3 (66%)	-10
					> 2/3 (66 %)	-20
			Recouvrement des espèces d'ourlet		0 - 15 %	0
					> 15 %	-10
			Recouvrement des espèces allochtones envahissantes (recouvrement dans la strate herbacée)		Absence totale	0
		Présence, et recouvrement < 30 %			-5	
		Présence, et recouvrement > 30 %			-20	
	Composition faunistique	Lépidoptères diurnes (au choix A ou B)	A	indicateur 'couleur'	Groupe 1	-15
					Groupe 2	-10
					Groupe 3	-5
					Groupe 4	0
			B	indicateur 'détermination d'espèces'	Etape 1	NON VALIDE
					Etape 2	-15
					Etape 3	-8
					Etape 4	0
		Coprophages (au choix A, ou A+B)	A	'Activité des coprophages'	Etape 5	+5
					activité de coprophages dans les excréments	0
			B	'Gros coléoptères exigeants'	absence d'activité	-5
0 - 1 ou 2 (selon la région) coléoptères exigeants					+2	
1 ou 2 (selon la région) coléoptères exigeants					+5	
> 1 ou 2 (selon la région) coléoptères exigeants					+10	
Altérations	Atteintes au niveau de l'unité		Atteintes et leur recouvrement (voir liste fournies et notes associées)		Somme des points des atteintes relevées = 1	-5
					Somme des points des atteintes relevées = 2	-10
					Somme des points des atteintes relevées = 3	-15
	Atteintes "diffuses" au niveau du site		Atteintes dont l'impact est difficilement quantifiable en surface		Atteintes négligeables ou nulles	0
					Atteintes moyennes (ponctuelles, maîtrisées)	-10
					Atteinte(s) importante(s), dynamique de l'habitat remis en cause	-20

Liste des participants

NOM Prénom	Organisme
ARGAGNON Olivier	CBNMéd
BRAU-NOGUE Catherine	Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi-Pyrénées
BRUNO Eric	DREAL LR
CHOUPIN Mélina	CC Vallée Hérault
DELAUNAY Martin	CC Valdonnez
DOUET Clémence	PNR-Pyrénées Catalanes
DUGUEPEROUX Franck	PN Cévennes
DUHAYON Clothilde	CC Région lézignanaise, Corbières et Minervois
ESCOUBEYROU Ghislaine	DDTM 66
GARINO Emmanuelle	DREAL LR
GISONE Geneviève	DREAL LR
HAMZA Nabila	DREAL LR
HOLLIDAY John	Syndicat Mixte du Delta de l'Aude
HOPP Laura	SM Canigo Grand site
JAILLOUX Adrien	Parcs Nationaux de France
JOYAUX Karen	CC Causses Aigoual Cevennes
KELLER Sandrine	Syndicat mixte des gorges du Gardon
KLESCZEWSKI Mario	CEN LR
LAMANDE Nathalie	DREAL LR
LE POMMELET Ève	SYMBO
LHOTTE Aurore	COPAGE
MACIEJEWSKI Lise	MNHN
MATEU Sylvain	DDTM 30
MEFFRAY-DAVAL Dominique	DDTM 48
MEUTELET Christine	DDTM 11
PACHE Corinne	PNR de la Narbonnaise
PERES Christine	Carcassonne Agglo
PERETTI Mathieu	DDTM 34
PLASSART Clémentine	Fédération Aude Claire
ROBERT Julien	RIVAGE Salses - Leucate
ROCHAT Christine	DREAL LR
TELLIER Sébastien	DREAL LR
TIBAUT Aurélie	CC Grand Pic St Loup
TRIBOLET Laurence	DREAL Midi-Pyrénées